

on formera d'autres comités d'étude. Comme cela se produit si souvent, leur succès dépendra dans une large mesure de l'initiative des hommes d'affaires et des industriels canadiens, appuyée bien sûr par l'action du gouvernement. Nous ne doutons pas un instant que les Russes profiteront pleinement de l'accord et qu'ils enverront leurs experts et des étudiants assimiler le plus possible toute information utile qu'ils pourraient tirer du développement qui se fait au Canada. Il nous incombe de veiller à ce que cet intérêt soit réciproque et à ce qu'à notre tour, nous tirions pleinement profit des occasions qui nous sont offertes par le gouvernement soviétique.

Le ministre nous a parlé de l'entrevue qu'il a eue avec son homologue russe dans le domaine du commerce. Je regrette qu'il n'ait pu nous donner davantage de détails à ce sujet car l'Union soviétique est un gros acheteur de céréales, de pâtes et papiers et autres denrées d'exportation canadiennes; tout ce qu'on pourra faire pour encourager encore davantage l'Union soviétique à acheter les produits dont nous disposons nous profitera largement.

Nous nous félicitons de la déclaration du ministre et du dépôt de cet accord. Nous attendrons avec grand intérêt la mise à exécution de ce nouvel arrangement entre nos deux pays.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je veux féliciter le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) qui a mis en place les mécanismes nécessaires à une collaboration plus étroite avec l'Union soviétique en matière d'échange de renseignements, de connaissances techniques et de commerce. Il va sans dire qu'à mesure que les pays apprennent à commercer entre eux, il en résulte habituellement un relâchement des tensions qui peuvent dégénérer en conflit. Je crois que le ministre a pris une excellente initiative dans ce domaine.

Lorsque le prédécesseur de Votre Honneur a dirigé une délégation de parlementaires en Union soviétique, en 1965, nous avons découvert que ce pays s'intéressait à un grand nombre de produits canadiens. L'un des principaux obstacles au commerce était que la Russie voulait également vendre certains produits au Canada afin de pouvoir payer ses achats. Je crois que les mécanismes mis en place par le ministre devraient permettre aux Russes de trouver des débouchés au Canada pour des marchandises concurrentielles, ce qui leur permettrait d'acheter plus de produits canadiens. Comme je l'ai dit, le ministre a pris une excellente initiative et nous espérons que ses efforts seront couronnés de succès.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, mes collègues et moi-même, nous réjouissons que l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) ait déposé des copies de l'Accord entre le gouvernement du Canada et celui de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie, de même que du protocole de la première réunion de la Commission mixte canado-soviétique et du communiqué de presse.

[M. Danforth.]

Comme vient de le mentionner le chef du Nouveau parti démocratique, lors de la visite d'une délégation canadienne en Russie en 1965, il était fortement question d'établir des relations plus cordiales entre les deux pays, précisément dans le but de collaborer dans l'application industrielle de la science et de la technologie.

Je crois que c'est un pas de plus vers une meilleure entente entre les deux pays, en vue d'établir des relations commerciales de plus grande envergure.

* * *

LES GRAINS

DÉPÔT DES COMMUNIQUÉS RELATIFS AU DERNIER
PAIEMENT POUR L'ORGE ET L'AVOINE ET À LA
VENTE DE FARINE À L'URSS

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer des exemplaires dans les deux langues officielles d'un communiqué à la presse au sujet du dernier paiement pour l'orge et l'avoine à l'égard de la campagne de 1969-1970, ainsi qu'un autre au sujet d'une vente de farine à l'URSS.

* * *

LES TRANSPORTS

LA HAUSSE DU TARIF-MARCHANDISES DANS LA RÉGION
ATLANTIQUE—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME
À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Charles H. Thomas (Moncton): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion de nature urgente. Je veux parler du manque total d'intérêt manifesté par les chemins de fer à l'égard de la population de la région atlantique en profitant de la négligence du gouvernement à mettre au point, comme il l'avait promis, une politique spéciale du transport depuis deux ans, ce qui signifie qu'en moins d'un an et demi, le tarif-marchandises a augmenté en moyenne de 25 à 35 p. 100 et les taux de transport du bois d'œuvre de 40 p. 100. Je propose donc, appuyé par le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell):

Que la Chambre estime que les hausses du tarif-marchandises dans la région atlantique depuis septembre 1969 nuisent à l'intérêt public dans cette région et ordonne au ministre des Transports d'en appeler de ces hausses au nom des Canadiens, en vertu de l'article 16 de la loi nationale sur les transports.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par le député de Moncton, qui exige le consentement unanime de la Chambre. Celle-ci l'accorde-t-elle?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Puisqu'il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut être mise aux voix.